



## Plateformes élévatrices mobiles de personnes 7 ou 14 heures soit 1 ou 2 jours de formation

### PUBLIC

Toute personne étant amenée à conduire Plate-forme Elévatrice Mobile de Personnes, de manière occasionnelle ou permanente.

### PRÉ-REQUIS

Être reconnu apte par la médecine du travail, à la conduite d'engins automoteurs de manutention à conducteur porté et Lire et comprendre le français.

### DURÉE

1 ou 2 jours de formation

### EFFECTIF

De 1 à 8 personnes

### VALIDATION

Remise d'une attestation individuelle de formation

### MOYENS ET METHODES

#### PEDAGOGIQUES :

Formation en salle (Diaporama, film, exercices, réflexion de groupe)  
Conduite et exercices sur les types de nacelles concernés.

Afin d'effectuer la formation pratique en toutes règles de sécurité, chaque stagiaire doit avoir ces équipements de protection individuel nécessaire à son type d'activité (chaussures de sécurité, gants, harnais, casque avec jugulaire...)

### FORMATEURS

Formateur et testeurs qualifiés.

**Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap**

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

Disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité de Plate-forme Elévatrice Mobile de Personnes des catégories concernées.

### PROGRAMME DE LA FORMATION

#### Théorie

Sensibilisation à la sécurité  
Règlementation L'accident du travail  
Importance et coût des accidents du travail  
Les responsabilités  
Prévention des accidents du travail Vérifications à la prise de poste  
Masse, force, poids, pression, moment Table des charges  
Notion de stabilité : les limites du matériel de levage  
Châssis  
Stabilisation  
Éléments d'élévation Types de nacelles Organes de service Dispositifs de sécurité  
Inventaire des risques inhérents à la fonction  
Stabilité  
Risques liés à l'environnement Contrôles et vérifications  
Signalisation et balisage

#### Pratique :

Vérifications de prise de poste  
Prise en main de l'appareil  
Circulation nacelle basse et nacelle en hauteur  
Calage et mise en station  
Balisage de l'aire d'évolution  
Positionnements en hauteur  
Utilisation du poste de secours et du poste de dépannage

Examens théoriques et pratiques permettant d'apprécier si les compétences sont maîtrisées.

Délivrance d'une attestation de stage et édition d'une autorisation de conduite délivrée sous la responsabilité de l'employeur selon le décret N° 98- 1084 du 02 décembre 1998

Cette formation est sanctionnée par une « Attestation individuelle de fin de formation » et fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

**Site internet : [www.manmatformations.com](http://www.manmatformations.com)**

Siège : MAN-MAT Formations 58 avenue Georges Clemenceau - 94700 MAISONS ALFORT

Tél. : 06 50 34 62 41 - Courriel : manmatformations@gmail.com

N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR67825021264

SASU au capital de 500€ inscrite au RCS de Créteil

Code APE : 4752A-Organisme de formation 11940977594-SIRET : 82502126400015 - SIREN 825 021 264

## SCENARIO PEDAGOGIQUE R486A

### SEQUENCE 1 – Durée : 10 min

Objectifs : Identifier les objectifs et étapes de la formation

Vérification du respect des prérequis  
Présentation du centre, de l'équipe Pédagogique et des moyens matériels  
Présentation de la formation  
Modalités pratiques  
Tour de table

### SEQUENCE 2– Durée : 3H20

Objectifs : Connaissances théoriques nécessaires à la conduite en sécurité des PEMPS

#### Réglementation : connaissances générales

- Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur / du conducteur
- Dispositif CACES® : formation, CACES® et autorisation de conduite
- Différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels

#### Les principaux types de pemp - Les catégories de CACES®

- Caractéristiques et spécificités des différents types de pemp
- Catégories de CACES® correspondantes

#### Technologie des PEMPS

PEMP thermiques et PEMP électriques. Terminologie et caractéristiques générales. Rôle et principes de fonctionnement des différents organes

- Dispositifs de sécurité. Poste de conduite

#### Notions élémentaires de physique – Stabilité

Masse, surface au vent et position du centre de gravité. Conditions de stabilité et d'équilibre. Règles de stabilisation des PEMP. Facteurs qui influencent la stabilité. Courbes de charge

#### Risques liés à l'utilisation

- Principaux risques - Origine(s) et moyens de prévention associés. Effets de la conduite sous l'emprise de substances psychoactives. Risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement de l'attention
- Risques liés aux travaux à réaliser depuis la plate-forme

#### Vérifications d'usage

- Équipements de Protection Individuelle. Notice d'instructions du constructeur.
- Opérations de prise de poste. Que faire en cas d'anomalie ?
- Vérifications et opérations de maintenance de premier niveau

#### Exploitation des PEMPS

Adéquation de la PEMP aux opérations à effectuer. Limites d'emploi. Opérations interdites. Consignation des équipements interférents (ponts roulants, portiques...)

- Repérage sur le trajet à parcourir, des lieux ou des situations pouvant présenter des risques. Signification des différents pictogrammes et panneaux de circulation. Consignes de circulation. Positionnement. Balisage de la zone d'évolution. Mise en station. Sécurité au cours du déplacement de la plateforme de travail
- Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance de la PEMP. Utilisation des dispositifs de dépannage et de secours
- Transport de la PEMP sur porte-engins (option)

-Évaluation théorique de 50 questions

#### Moyens pédagogiques et Techniques :

Salle équipée d'un ensemble multimédia Code du travail - Code pénal - Recommandations R486A -Code de la sécurité sociale - INRS - Définition de l'accident de travail - Vidéos

**SEQUENCE 3 – Durée : 3H30**

Objectifs : Réaliser les opérations de prise de poste  
Accéder à des emplacements et évoluer en hauteur en sécurité en utilisant une PEMP  
Assurer la maintenance de premier niveau  
Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées

**Port du harnais antichute**

- Vérification du harnais et des accessoires
- Enfiler le harnais
- Réglage du harnais
- Accrochage au point d'ancrage de la PEMP pour travailler sans gêne et en Sécurité

**Vérifications et essais de prise de poste, port du harnais****Conduite et manœuvres**

- PEMP type 1 (élévation verticale et élévation multidirectionnelle)

Adéquation

Accès et descente en sécurité

Mise en place de la PEMP suivant le travail à effectuer et l'environnement.

Balisage de la zone d'évolution

Calage et stabilisation

Positionnement de la PEMP à un emplacement précis (aire limitée au sol)

Positionnement et déplacement de la plateforme de travail à un emplacement précis, le long d'une paroi plane verticale, sous une paroi plane horizontale (PEMP 1A), sous et au-dessus d'une paroi plane horizontale (PEMP 1B)

Positionnement de la plateforme dans un espace limité

Compréhension et exécution des gestes de commandement

Manœuvre de secours / de dépannage

Stationnement et arrêt en sécurité

- PEMP type 3 (élévation verticale et élévation multidirectionnelle)

Adéquation

Accès et descente en sécurité

Circulation plateforme en position haute, dans le sens de la marche, dans le sens inverse, en marche avant et en marche arrière, en ligne droite et en virage

Positionnement de la PEMP à un emplacement précis (aire limitée au sol)

Positionnement et déplacement de la plateforme de travail à un emplacement précis, le long d'une paroi plane verticale, sous une paroi plane horizontale (PEMP 3A), sous et au-dessus d'une paroi plane horizontale (PEMP 3B).

Positionnement de la plateforme dans un espace limité

Compréhension et exécution des gestes de commandement

Manœuvre de secours / de dépannage

Stationnement et arrêt en sécurité

**Fin de poste - Opérations d'entretien quotidien - Maintenance**

- Mise en position hors service
- Opérations d'entretien journalier
- Compte rendu des difficultés et anomalies rencontrées

-Évaluation pratique en cours de formation

**SEQUENCE 5 – Durée : 0h10 min**

Objectifs : Bilan

Bilan – Synthèse - Évaluation de satisfaction




**Moyens pédagogiques et Techniques :**

Nacelles (VGP, ce, manuel d'utilisation et carnet d'entretien)

Site technique et infrastructure adaptée à la R486

Ressources pédagogiques et salle équipée d'un ensemble multimédia

## LES DIFFERENTS TYPES DE NACELLES

<p>CATEGORIE A de types 1 ou 3 : PEMP à élévation verticale Type 1 : avec stabilisateurs – Type 3 : sans stabilisateurs</p>	<p>CATEGORIE B de types 1 ou 3 : PEMP à élévation multidirectionnelle. Type 1 : avec stabilisateurs – Type 3 : sans stabilisateurs</p>
	
<p>Option porte-engin</p>	
	<p>En fonction de leur possibilité de translation, les PEMP sont divisées en 3 types :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>type 1</b> : la translation du châssis ou du porteur n'est possible que si la PEMP est en configuration de transport (position basse) ;</li> <li>→ <b>type 3</b> : la translation peut être commandée par un organe situé sur la plate-forme de travail lorsque celle-ci est en position haute</li> </ul>

Rappel de la réglementation en vigueur : Tout employeur doit remettre à ses salariés, amenés à conduire des engins de manutention une autorisation de conduite.

- La formation adéquate du salarié à la conduite en sécurité de la machine concernée ;
- La vérification par un médecin du travail de son aptitude médicale à la conduite de cet équipement ;
- La réussite du salarié à un contrôle des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique pour la conduite en sécurité de ce type d'engin ;
- La connaissance par le salarié des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation de l'équipement.

Le conducteur d'engin devra avoir une autorisation de conduite pour chaque site sur lequel il est amené à travailler. La durée de validité d'une autorisation de conduite n'est pas définie par la réglementation, mais sa durée maximum de validité correspond par exemple : – à l'aptitude médicale délivrée par le médecin du travail. - d'un changement de matériel ou de direction dans l'entreprise.

Vous pouvez retrouver nos conditions générales de ventes sur notre site [www.manmatformations.com](http://www.manmatformations.com)



Vous pouvez retrouver nos conditions générales de ventes sur notre site [www.manmatformations.com](http://www.manmatformations.com)